

ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215(d)

Je soussigné(e) : Mme M

N° de licence Part-(S)FCL

atteste que Mme, M

N° de licence

remplit toutes les conditions pour prétendre à :

- La délivrance du certificat d'instructeur de pilote de planeur FI(S), et pour en exercer les privilèges restreints sous la supervision d'un FI(S) référent ;
- La levée de restriction du certificat FI(S) (Le candidat justifie de l'expérience nécessaire selon qu'il soit FI(S) planeur ou FI(S) TMG) ;
- La délivrance de la mention suivante sur le certificat FI(S) :
 - FI(S) Aérotracté (le candidat justifie de 30 lancements en tant que PIC avec cette méthode de lancement) ;
 - FI(S) Treuil (le candidat justifie de 50 lancements en tant que PIC avec cette méthode de lancement) ;
 - FI(S) Autonome ;
 - FI(S) Véhicule ;
 - FI(S) Sandow (Élastique) ;

 - FI(S) Remorquage de planeur par motoplaneur (TMG) ;
 - FI(S) Vol acrobatique.

 - FI(S) Motoplaneur (TMG) ;
 - FI(S) de FI(S) (le candidat justifie de 50h ou 150 lancements en instruction sur planeurs) ;

Cette attestation est valide pendant une période maximale de 8 semaines, dans l'attente de la délivrance, ou de la mention, sur la licence.

Date d'effet : / / 20..... Date de fin de validité : / / 20.....

Signature du candidat :

Signature de l'examineur ou instructeur compétent :